

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU CANTON DE CREULLY
MAIRIE DE THAON
14610**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2015**

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 26 janvier 2015 à 18 heures 00 minutes à la mairie de Thaon.

La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur FONTAINE Marc**.

Etaient Présents :

Messieurs **FONTAINE Marc** (Titulaire CDC Thue & Mue), **TOUYON François** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **DANIEL Jean Pierre** (Titulaire CDC Thue & Mue), **BONNAIRE Gérard** (Titulaire CDC Thue & Mue), **NICOLAS Philippe** (Titulaire CDC Thue & Mue), **GADOIS Christian** (Suppléant CDC Thue et Mue), **LE CANN Jean Louis** (Suppléant CDC Thue et Mue), **LE BOURGEOIS André** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **VICTOR Benoît** (titulaire CDC Thue et Mue), **BAUDOIN François** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **LECLERC Denis** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **GILOT Edmond** (Titulaire CDC Orival), **THOMAS Hubert** (Titulaire CDC Orival), **RICHARD Hervé** (Titulaire CDC Orival), **COUZIN Alain** (Titulaire CDC Orival), **BERNARD Yves** (suppléant CDC Orival)

Mesdames **PARENT Cécile** (Titulaire CDC Thue & Mue), **JEANNE Angélique** (Titulaire CDC Orival), **MICHEL Annie** (Titulaire CDC Orival), Madame **FIANT Patricia** (titulaire CDC Thue et Mue), **HUYGHE-BOULET Marie** (suppléant CDC Orival)

Absents Excusés :

Monsieur **LAFONT Michel** (Titulaire CDC Thue & Mue), Monsieur **HENRIO Lionel** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), Monsieur **LANDEMAINE Jacques** (Titulaire CDC Thue & Mue), Madame **TRUELLE Pauline** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **GUERIN Daniel** (Titulaire CDC Orival),

Absents non Excusés :

Madame **SOLT Agnès** (titulaire CDC Thue et Mue)

Ordre du jour :

- Approbation du comité syndical du 24 novembre 2014
- TIEOM : Mise en place d'un logiciel compatible avec les services fiscaux
- Renouvellement du marché de collecte : orientation générale
- Site internet : présentation de la charte graphique
- Décision modificative
- Questions diverses

I - APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2014

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 24 novembre 2014.

II – APPEL A PROJET NATIONAL « TERRITOIRES ZERO GASPILLAGES, ZERO DECHET »

Suite à la présentation, les membres du Conseil syndical du SIDOM de Creully se sont engagés, lors du dernier comité syndical, à soutenir la candidature du SEROC auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, pour devenir un « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet ».

Le Président informe que le dossier du SEROC a été retenu par le Ministère de l'Ecologie.

III – ECHANGES DE CONTENEURS

Les opérations "changements de bacs" au titre de l'année 2015 sont terminées. Environ 2000 changements effectués depuis 3 mois.

Ces changements seront intégrés dans le fichier de gestion de bacs, lequel doit être communiqué aux services fiscaux dans les plus brefs délais.

C'est à partir de ce fichier que les services fiscaux pourront établir la prochaine facturation.

Les usagers pourront contacter le SIDOM à partir d'août 2015 afin de procéder à l'échange qui sera alors pris en considération pour l'année 2016.

Le stock de conteneurs de 80 litres est épuisé, il convient donc, dans le cadre du marché de fourniture de bacs en cours de renouveler une commande.

IV – TIEOM : MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL COMPATIBLE AVEC LES SERVICES FISCAUX

Il est nécessaire de synchroniser le logiciel de conteneurs avec le fichier des services fiscaux.

GESBAC va effectuer ce rapprochement dans les délais demandés.

VI – RENOUELEMENT DU MARCHE DE COLLECTE : ORIENTATION GENERALE

Le marché de collecte se termine le 30 juin 2015 pour les 2 marchés (apport volontaire et en porte à porte)

Les élus ont décidé que le prochain marché s'effectuerait sur 3 ans avec des éventuelles tranches conditionnelles d'un an.

Des options possibles :

- Changement de jour de collecte
- Facturation : Prix forfaitaire ou tonnage
- Collecte avec camion bi-compartmenté ou pas
- Lot spécifique pour les déchets verts

La commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour déterminer le cahier des charges.

V – SITE INTERNET : PRESENTATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Madame Angélique JEANNE a présenté une partie de la maquette du site internet qui devrait être mis en ligne mi-mars 2015.

VI – DELIBERATION

Jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits soit $6\,500 / 4 = 1\,625.00$ € au compte 2051 (logiciels)

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son gestion. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération pour la mise en place du logiciel GESBAC.

VII – COLONNES ENTERRES

Le président est chargé de faire une proposition chiffrée sur le mode de financement.

Le Président lève la séance à 20h00.

Thaon, le 29 janvier 2015

Le Président,
Marc PONTAINE

